



LA DIRECTION GÉNÉRALE

LE DIRECTEUR DE LA PROMOTION ET
DE LA COMPÉTITIVITÉ DES FILIÈRES

0009

N/Réf. :/CHPH/DG/kam

COMMUNIQUE

AGREMENT DES ACHETEURS DES PRODUITS DE L'HEVEA POUR L'ANNEE 2024

En application des articles 5 et 6 de la loi n° 2017-540 du 03 août 2017 fixant les règles relatives à la régulation, au contrôle et au suivi des activités des filières Hévéa et Palmier à Huile, les opérations d'achat des produits de l'hévéa sont soumises à la **délivrance d'agrément** par le Conseil Hévéa-Palmier à Huile.

Le Conseil Hévéa-Palmier à Huile porte à la connaissance des opérateurs intéressés par l'achat des produits de l'hévéa **au titre de l'année 2024**, que la session de dépôt de dossiers de candidature est ouverte.

A cet effet, les dossiers de demande d'agrément des acheteurs sont reçus dans les **six (06) Délégations Régionales du Conseil Hévéa-Palmier à Huile, du 22 avril au 03 mai 2024**.

Pour le renouvellement d'agrément des acheteurs de la campagne 2023, il s'agira de procéder à une actualisation d'un certains nombres de documents administratifs mentionnés dans la liste des pièces à fournir.

La liste des pièces à fournir par tous les requérants est disponible sur place et téléchargeable sur le site web www.conseilheveapalmier.ci.

Pour plus d'informations, veuillez appeler les numéros de téléphone suivants :

DR Abengourou : 05 86 70 73 64
DR Aboisso : 05 86 70 78 00
DR Dabou : 05 86 70 80 49
DR Duekoue : 05 86 70 82 78
DR Gagnoa : 07 07 63 16 83
DR San Pedro : 05 86 14 83 15

Fait à Abidjan, le 22 avril 2024




ALICO THOMAS D'ACQUIN
Directeur de la Promotion
et de la Compétitivité
des Filières

